

Pour lutter contre les mégots de cigarettes, Jurbise offre des cendriers de poche

La Province - 30 déc. 2021

La Wallonie a décidé de doubler les amendes liées aux déchets sauvages : jeter un mégot de cigarette par terre coûte désormais 200 € !

« Chaque minute, 8 millions de mégots sont jetés au sol dans le monde. Ils représentent environ 35 % des déchets wallons. Or un seul mégot peut mettre 15 ans à se décomposer et contient plus de 5.000 substances chimiques qui pourront polluer jusqu'à 500 litres d'eau, mettant en danger la faune et la flore », indique la commune de Jurbise sur Facebook.

Pour lutter contre ces dérives, la Wallonie a doublé les amendes liées aux déchets sauvages : jeter un mégot coûte désormais 200 € !

« Dans le cadre de son Plan local de Propreté, en collaboration avec BeWaPP, la commune de Jurbise offre des cendriers de poche réutilisables aux citoyens de l'entité, via le service Population (accessible sur rendez-vous au 065/37.74.33). Ces cendriers étanches permettent au fumeur d'éteindre son mégot et de le stocker dans sa poche ou son sac, en attendant la poubelle adéquate », précise la commune, avant de conclure : la meilleure solution reste de n'avoir aucun mégot à jeter. Arrêter de fumer, c'est possible ! Appelez Tabacstop ou consultez le livret « Tabac... et si j'arrêtais ? » édité par l' Observatoire de la Santé du Hainaut